

Date de convocation : 23/05/2022  
Nombre de membres en exercice : 15

---

L'an deux mille vingt-deux, le mardi trente et un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, FAVEAUX Roseline, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, LE SENECHAL Caroline, MEYER Frédéric, OLLIVIER Patrick, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David, VITEL Jean-Claude.

Etaient représentés : PAUL Mickaël pouvoir à THOMAS David

Etaient absents : BOCHER Georges

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves

Présents : 13                      Représentés : 1                      Votants : 14

---

#### **Délibération n°2022-025 – Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25/03/2022**

Rapporteur Mme le Maire

Mme le Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2022.

Le conseil municipal, décide :

- De valider le procès-verbal du 25/03/2022.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°2022-026 – SMITRED ouest d'Armor : Rapport annuel 2021**

Rapporteur : Yves LE MEUR

Madame le Maire présente le rapport annuel du SMITRED ouest d'Armor (Syndicat de traitement des Ordures Ménagères).

Suite à cette obligation, Madame le Maire a présenté et remis aux Conseillers Municipaux les rapports annuels relatifs à l'exercice 2021 établis par le SMITRED et donne acte de la communication.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-027 – Tarifs du repas au restaurant scolaire pour 2022-2023**

Rapporteur : Chantal CLECH

La Commune est regroupée dans le cadre du RPI avec Yvias,  
Les repas en liaison froide fournis par SIRESCOL à la commune seront facturés 3,05 € par repas enfant à compter du 01/09/2022,  
Il est proposé de porter à 2,95 € par élève le tarif du repas de la cantine scolaire pour l'année 2022-2023.

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 16 Mai 2022,

Vu l'avis favorable de la mairie d'Yvias,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que le tarif facturé pour l'année scolaire 2022-2023 sera de 2,95 € par enfant,
- Autorise Le Maire ou les adjoints à signer les pièces relatives à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-028 – Doublement de la Route Départementale 7 sur les communes de KERFOT, YVIAS et Paimpol entre l'échangeur de la Petite Tournée et le giratoire de La Lande Blanche**

Rapporteur : David THOMAS

Le projet de la mise en 2 × 2 voies avec Rond-point au Savazou et aux Rues avec route partagée limitée à 90 km/h a fait l'objet d'une concertation du 7 Mars 2022 (9h00) au 8 Avril 2022 (12h00) et d'une réunion publique organisée par le département le 22/02/2022 à 19 h dans la salle d'animation communale de kerfot.

L'ensemble des documents liés aux projets a été affiché en mairie jusqu'au 8 Avril 2022 et 2 permanences du Conseil Départemental pour informations complémentaires ont été organisées pour répondre aux questions des particuliers (Mardi 15 Mars et Samedi 26 Mars 2022).

Toutes ces informations étaient accessibles sur le site du Conseil Départemental.

Un registre d'observation à disposition en mairie et sur le site du Conseil Départemental a recueilli 160 observations.

Suite aux commissions urbanismes qui se sont tenues les 23 Mars 2022 et 09 Avril 2022 et des discussions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, fait les propositions suivantes :

1 - Le Conseil Municipal est favorable au projet de la 2 × 2 voies avec Rond-point au Savazou et aux Rues, route partagée et abaissée à 90 km/h proposé par le département.

2 – Le Conseil Municipal souhaite que les 160 observations faites lors de la concertation soient étudiées par le département dans la mesure du réalisable.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-029 – Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Rapporteur : Mme le maire

Actuellement nous disposons de trois régies et la commune de Kerfot n'a qu'un budget principal. Sur les conseils de la Direction des finances publiques et pour des raisons de simplification, il est préférable de créer une régie produits divers.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal, selon le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L2122-23 autorisent le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat l'attribution suivante :

- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L,2122-22 du CGCT,
- Autorise Mme le maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature à cette question.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-030 – Subventions exceptionnelles Stade Paimpolais**

Rapporteur : Caroline LE SENECHAL

Le 21/02/2020, une subvention exceptionnelle de 65 € avait été versée à un enfant Kerfotais, Lucas Lefebvre, adhérent du Stade Paimpolais, pour un tournoi au Portugal. Cette année le Stade Paimpolais participe à un tournoi à Bègles, du 25/05 au 29/05 et deux enfants Kerfotais y participent : Lucas LEFEBVRE et Nolan HENRY.

Sur le même principe que pour les subventions octroyées pour les voyages scolaires, il a été proposé lors de la commission des solidarités du 22/02/2022, de verser 32.50 € à Lucas LEFEBVRE et 65 € à Nolan HENRY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-031 – Subventions aux associations sportives, culturelles**

Rapporteur : Caroline LE SENECHAL

En 2021, il a été attribué 31.50 € par enfant Kerfotais adhérent dans une association sportive ou culturelle.

Lors de la commission des solidarités du 22/02/2022, la commune propose une subvention de 32 € par enfant inscrit pour l'année en cours dans les associations qui le demandent, et pour lesquelles un bilan financier a été adressé à la commune.

Une subvention est également accordée aux organismes de formation qui le demandent pour les étudiants Kerfotais.

Une subvention est aussi accordée, aux associations Kerfotaises, et celles choisies en commission des finances, qui ont adressé leur bilan financier.

ASSOCIATIONS	NOMBRE D'ADHERENTS	MONTANT
Chambre des Métiers	3 étudiants X 32	96.00 €
CFA	1 étudiant X 32	32.00 €
MFR	1 étudiant X 32	32.00 €
CSAL Handball Paimpol	2 adhérents X 32	64.00 €
Twirling Club Les Alizées	4 adhérents X 32	128.00 €
Pays de Paimpol Athlétisme	5 adhérents X 32	160.00 €
Paimpol Armor Rugby Club	2 adhérents X 32	64.00 €
Cirque en flotte	4 adhérents X 32	128.00 €
Comité de jumelage Kerfot Cers	Bilan reçu le 07/02/2022	210.00 €
Comice Agricole		110.00 €
Secours Populaire	Bilan reçu le 25/01/2022	100.00 €
Protection Civile	Bilan reçu le 27/10/2021	100.00 €
DON DU SANG	Rétroaction 2021 + 2022 Une demande en bonne et due forme a bien été adressée en 2020 pour 2021 mais oubliée	200.00 €
Croix Rouge	En attente du bilan Demande faite par mail le 24/02. Bilan reçu le 01/03/2022	100.00 €
VMEH	En attente de savoir s'il y a des adhérents Kerfotais Mail envoyé le 24/02. Une bénévole Kerfotaise réponse du 28/02/2022	58.00 €
Secours Catholique	Bilan reçu le 25/02/2022	100.00 €
Handichiens	1 adhérent, bilan reçu le 24/02/2022	32.00 €
LES WILLS	Bilan reçu le 15/04/2022	210.00 €
UFAC	Bilan reçu le 10/05/2022	210.00 €

Monsieur PAUL Mickaël ne prend pas part au vote.

Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-032 – Subventions aux collégiens de CHOMBART DE LAUWE – Voyage en Irlande**

Rapporteur : Caroline LE SENECHAL

Le 23/05/2022, une demande de subvention pour **8 élèves** scolarisés au Collège CHOMBART DE LAUWE a été demandée, pour un voyage à Cork, en Irlande.

Etant donné que c'est la première demande pour chacun de ces élèves, la subvention sera de 65.00 € par élève.

- Une subvention de 65 € est proposée à Elona Nicolas, pour le voyage qui a eu lieu du 6 au 12 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Margot Bazantay, pour le voyage qui a eu lieu du 6 au 12 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Sarah Jannin, pour le voyage qui a eu lieu du 6 au 12 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Azilis Folezou, pour le voyage qui aura lieu du 20 au 26 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Thibaut Levrard, pour le voyage qui aura lieu du 20 au 26 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Emma André, pour le voyage qui aura lieu du 20 au 26 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Enzo Gérard, pour le voyage qui aura lieu du 20 au 26 Mai 2022.

Madame GERARD Julie ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- Une subvention de 65 € est proposée à Malo Grouiec, pour le voyage qui aura lieu du 20 au 26 Mai 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-033 – Subvention exceptionnelle Sarah JANNIN SAILING TEAM**

Rapporteur : Caroline LE SENECHAL

Le 22 mai 2022, une demande a été adressée à la Mairie concernant la participation aux Championnats du Monde Optimist, à Bodrum, en Turquie, d'une jeune Kerfotaise, Sarah JANNIN, du 27 juin 2022 au 07 juillet 2022.

Elle s'est qualifiée à cette compétition après une régates sélective à Antibes où elle a terminé 1<sup>ère</sup> fille.

Le Conseil Municipal propose une subvention exceptionnelle de 65.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-034 – Tarifs des loyers au 01/07/2022**

Rapporteur : Mme le Maire

Les loyers sont révisés au 01/07/2022, en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) du 1er trimestre arrondi à l'euro supérieur.

IRL du 1er Trimestre 2021 = 130,69

IRL du 1er Trimestre 2022 = 133.96

Soit une hausse de 2.48 %

Il a été décidé, lors de la commission des finances de l'administration générale et des affaires économiques du 16/05/2022, une hausse de 2.48 %.

LOGEMENTS	Par mois	Tarif au 01/07/2021	Tarif au 01/07/2022
18 Grand'Rue	Par mois	424.00 €	435.00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 A	Par mois	515.00 €	528.00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 B	Par mois	459.00 €	471.00 €
4 Place de la Mairie - Appartement 4 C	Par mois	427.00 €	438.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-035 – Tarifs et contrats de location Salle de Yoga au 01/09/2022**

Rapporteur : Caroline LE SENECHAL

Dans le cadre des cours de Yoga donnés par MMES LE NAOUR et THOMAS, dans la salle située : 16 Grand'Rue, 22500 Kerfot, la délibération du 08/12/2015 portait sur 40 h / mois pour MME LE NAOUR et 16 h / mois pour MME THOMAS.

A la suite d'une rencontre avec les professeuses de yoga le 19/03/2022, il a été convenu que les heures de présence sont de 61.5 h pour MME LE NAOUR et 27 h pour MME THOMAS.

En outre les charges d'eau, d'électricité et de fioul ont subi une hausse significative.

Il a été décidé, lors de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 16/05/2022, la création de deux contrats de location nominatifs à partir du 01/09/2022, révisables tous les ans.

- Un contrat de location pour MME NAOUR Raymonde pour un loyer mensuel (charges comprises, eau, électricité et fioul) de 250.00 € TTC. Annexe 1
- Un contrat de location pour MME THOMAS Lucette pour un loyer mensuel (charges comprises, eau, électricité et fioul) de 110.00 € TTC. Annexe 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Mme le Maire.

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-036 – Equipement informatique de l'école**

Rapporteur : David THOMAS

Lors de la réouverture de l'école en 2010, des ordinateurs avaient été achetés. Il s'avère nécessaire de renouveler le parc informatique par l'achat de 5 ordinateurs portables.

Trois fournisseurs ont été sollicités :

- Audeva
- Bios
- Restart informatique

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité de retenir la proposition de Audeva pour un montant de 2570 € (installation comprise) et autorise le Maire ou les Adjoints à signer les pièces relatives.

Pour :	11	Contre :	1	Abstention :	2
			LE SENECHAL		FAVEAUX LE ROLLAND

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2022-037 – Travaux Salle d'Animation Communale**

Rapporteur : Chantal CLECH

La salle d'animation communale a été construite dans les années 1980.

Elle est louée régulièrement le week-end et en semaine et nécessite une rénovation intérieure par :

#### **A - La vitrification du parquet :**

3 artisans ont été sollicités, 2 ont répondu

- ARCAJOU
- LE HOGUILLARD

Vu la commission des finances du 16 Mai 2022,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de LE HOGUILLARD pour un montant de 10 033,42 € et autorise le Maire ou les Adjoints à signer les pièces relatives.

Pour :	14	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

#### **B – Le changement des rideaux de scène et de la porte fenêtre :**

2 entreprises ont été sollicités, 1 a répondu au cahier des charges.

- DUNET STORES

Vu la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 16 Mai 2022,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de DUNET STORES pour un montant de 2 900,78 € et autorise le Maire ou les Adjoints à signer les pièces relatives.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**C – Peinture des Murs et Lambris :**

La Mairie ayant déjà fait appel à Goëlo emploi service pour de la peinture dans le bureau des instituteurs à l'école, nous voulons renouveler cette prestation pour peindre la Salle des Fêtes. Vu la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économiques du 16 Mai 2022,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité de retenir la proposition de Goëlo emploi service pour un montant de 1 092 € et autorise le Maire ou les Adjoints à signer les pièces relatives.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1  
LE GOFF

\*\*\*\*\*